Information destinée au patient relative à la saisine du Comité d'éthique de l'ARPDD et aux règles applicables en matière de protection des données personnelles.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre prise en charge médicale, votre équipe de soins a souhaité recueillir un éclairage complémentaire concernant votre situation, en sollicitant le **comité d'éthique de l'ARPDD**

1. Pourquoi cette saisine ?

Certaines situations médicales peuvent soulever des questions complexes, notamment lorsqu'il existe plusieurs options de prise en charge, des incertitudes ou des enjeux importants pour le patient.
Le comité d'éthique de l'ARPDD a pour mission de :

- Accompagner les équipes dans la **réflexion sur des situations complexes**,
- Favoriser une **discussion pluridisciplinaire et partagée**,
- Prendre en compte la **singularité de chaque situation et les valeurs en présence,**
- Proposer un **avis consultatif**.

Cet avis a pour but d'aider votre équipe à prendre la décision la plus adaptée à votre situation. Il est important de préciser que la décision finale reste du ressort de l'équipe médicale dont vous dépendez.

2. Fonctionnement du comité

Le Comité d'éthique de l'ARPDD est constitué de professionnels de santé et de personnes issues de disciplines variées (médecine, soins, sciences humaines, etc.), garantissant un regard pluraliste sur les situations. Les principes qui guident ses travaux sont notamment La **confidentialité**, Le respect de la **personne et de sa vulnérabilité**, l'indépendance des avis et l'écoute de l'ensemble des points de vue.

3. Confidentialité

Les informations transmises au comité sont traitées dans le respect strict du secret médical par messagerie sécurisée MMS.
Votre identité ne sera pas révélée lors de l'examen de votre situation. Les informations vous concernant seront codées ou masquées afin que vous ne puissiez pas être identifié. Seules les informations nécessaires à la réflexion éthique de votre situation seront communiquées. Les membres du comité sont soumis à une obligation de confidentialité.

4. Information sur le traitement de vos données (RGPD)

Les informations vous concernant utilisées dans le cadre de cette saisine font l'objet d'un traitement conforme au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** (Règlement UE 2016/679).

La Finalité du traitement consiste à

- L'analyse de votre situation par le comité d'éthique
- L'Aide à la décision médicale dans le cadre de votre prise en charge

Responsable du traitement

Le responsable informatique de l'ARPDD, également DPO, agit ici en qualité de responsable de ces traitements de données.

Données concernées

Données administratives et informations médicales strictement nécessaires à l'analyse de la situation.

Destinataires des données

Membres habilités du comité d'éthique
Professionnels de santé impliqués dans votre prise en charge

Durée de conservation

Compte tenu de leur intérêt pédagogique, les données sont conservées pendant la durée nécessaire à leur utilisation dans les activités de formation de l'ARPDD et à l'amélioration des contenus pédagogiques. Leur pertinence est réévaluée régulièrement et les données sont supprimées ou archivées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires à ces finalités.

5. Vos droits

Conformément à la réglementation, vous disposez des droits suivants : **droit d'accès** à vos données, **droit de rectification**, **droit d'opposition** dans certains cas, **droit à la limitation du traitement**, **droit à l'effacement** lorsque celui-ci est applicable.
Vous pouvez exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des données (DPO) par courrier ou par mai aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des données
ARPDD
12 rue Fernand Brunet
51 100 REIMS
dpo@arpdd.asso.fr

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la **CNIL** si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

6. Information des résultats

À l'issue de la réflexion du comité :

- un avis consultatif vous sera rendu par Messagerie sécurisée
- cet avis pourra être intégré au dossier médical de l'établissement de santé dont vous êtes issu qui par ailleurs vous informera, selon la situation, des éléments utiles à votre prise en charge.